



UNSA Spectacle et Communication

Paris, le 6 septembre 2012

Une augmentation de 200 € nets mensuels pour l'ensemble du personnel maintenant !

Voilà 14 ans que le point d'indice qui permet le calcul de nos salaires est bloqué. C'est donc le système salarial défini par la convention collective en voie d'extinction qui a été mis délibérément en panne depuis des années. Ce blocage était en partie compensé par les automatismes de la convention aujourd'hui remis en cause par la direction. Notre pouvoir d'achat n'a cessé de décliner, d'autant que les prix du logement, du transport et des biens de première nécessité se sont enflammés. Cela ne peut plus durer.

Bien sûr, la seule direction de Radio France ne possède pas toutes les marges de manœuvre pour assumer une augmentation significative de ses charges de personnel. Elle est soumise aux cadrages de la CIAP (commission interministérielle d'audit des programmes) qui contrôle la conformité des budgets publics avec la loi de finance.

Aujourd'hui au siège de Radio France, nous comptons 65 chargés de mission, dont notre médecin du travail et 13 chargés de missions permanents (sic), 47 délégués, trois adjoints au directeur et 25 directeurs adjoints, 22 directeurs et 4 directeurs délégués. S'ajoutent certains avantages afférents : frais de bouche, voiture de fonction...

Le message que nous devons faire passer, c'est que nous ne pouvons plus accepter le blocage de nos salaires. Si nous ne les débloquons pas aujourd'hui, ils peuvent encore stagner longtemps !

Nous demandons une augmentation de 200 € nets mensuels pour l'ensemble du personnel maintenant !
Les places de parking doivent redevenir des avantages en nature pour l'ensemble du personnel.

L'Unsa appelle l'ensemble des organisations syndicales de Radio France à défendre cette revendication pour obtenir un juste rééquilibrage.

**Contact : unsa@radiofrance.com – 06 12 13 61 88 –
www.unsaradiofrance.fr**